

Consentement

Je demande par les présentes à ouvrir un Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété des caisses et des credit unions (le « Compte ») émis et administré par Fiducie Desjardins inc. (« l'Émetteur »).

Je demande à l'Émetteur de déposer ou placer cette cotisation et les cotisations subséquentes à la caisse ou la *credit union* susmentionnée. Il est entendu que nous nous conformerons, la caisse ou la *credit union* et moi, aux conditions applicables à ces cotisations ou placements et que l'Émetteur conservera les dépôts ou les placements en fiducie.

Je reconnais avoir reçu une copie et pris connaissance de la Déclaration de fiducie et j'en accepte toutes les dispositions.

Je comprends que l'Agence du revenu du Canada (ARC) fournira à l'Émetteur les renseignements me concernant qui sont nécessaires à l'application et à l'exécution du CELIAPP.

Je reconnais par les présentes que je suis la seule personne à pouvoir déterminer le montant des cotisations à verser au Compte et que je pourrais être tenu(e) responsable de certaines conséquences fiscales si le présent arrangement admissible cessait d'être conforme à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Je m'engage par la présente à aviser l'Émetteur si je cesse de résider au Canada.

Je reconnais que l'usage des renseignements figurant aux présentes est réservé exclusivement à l'établissement et à l'exploitation du Compte et que ces renseignements ne seront pas utilisés à d'autres fins par l'Émetteur.

J'atteste que l'Émetteur a été mandaté pour produire un choix auprès du ministre du Revenu national afin de faire enregistrer le présent arrangement admissible comme étant un CELIAPP en vertu de l'article 146.6 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Règles d'admissibilité au CELIAPP

- Je confirme que :
- Je réside au Canada.
 - J'ai au moins 18 ans.
 - Je n'ai été, à aucun moment durant l'année civile ou les quatre années civiles précédentes, occupant d'une habitation admissible¹ (ou ce qui serait une habitation admissible si elle se trouvait au Canada) comme lieu principal de résidence, qui appartenait (conjointement avec une autre personne ou autrement) à moi ou à mon époux ou conjoint de fait.

Extrait du Contrat d'adhésion – Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) des caisses et des credit unions

FHSA 31680001

2023

¹ Une « habitation admissible » est un logement situé au Canada ou une part du capital social d'une coopérative d'habitation qui confère au titulaire le droit de posséder un logement situé au Canada.